

## > Réduire et trier les déchets

### Services concernés

- > Direction/ Administration
- > Réception
- > Entretien / Nettoyage
- > Gestion technique
- > Cuisine
- > Bar / Snack / Restaurant
- > Parc / espaces verts
- > Boutiques annexes
- > Animation

### Pourquoi ?

> *Simplifier la gestion interne des déchets et optimiser le temps de travail.*

> *Diminuer le volume de déchets produits par l'établissement.*

> *Éviter les erreurs de tri et augmenter la quantité de déchets triés.*

> *Réduire les nuisances liées à la présence et au ramassage des déchets.*

> *Préserver les paysages des décharges sauvages et des détritiques au sol.*

> *Protéger les ressources naturelles, notamment l'eau.*

> *Limiter les risques sanitaires liés à certaines substances abandonnées.*

> *Maîtriser tous types de pollutions y compris visuelle.*

> *Faciliter la négociation des tarifs pour l'enlèvement de certains déchets.*

> *Valoriser sur place des déchets, par le compostage ou la réutilisation.*

### Comment ?

*La gestion des déchets dans un camping comporte une spécificité : une part importante est produite et gérée par la clientèle. Son information et sa participation active sont indispensables. Le geste de tri nécessite la vigilance de chacun, car une erreur peut entraîner le refus de tout un conteneur !*

• *Le recyclage est le moyen de valoriser le déchet en l'utilisant comme une matière première. Il concerne de plus en plus de matériaux : papiers, carton, verre, métaux et plastiques.*

• *Le compostage permet de valoriser les déchets organiques et d'enrichir le sol et les jardinières.*

• *Les déchets non recyclés peuvent être valorisés dans des usines d'incinération équipées pour récupérer de l'énergie (pour chauffer des logements ou produire de l'électricité), ce qui économise les combustibles traditionnels.*

### Par quoi commencer ?

*La méthode de mise en place du tri dans les campings comporte les 9 points présentés ci-dessous :*

#### > 1. Identifier le gisement

- Essayer de connaître au mieux la production de déchets sur l'établissement, leur nature et leur quantité. Si le collecteur ne pèse pas les conteneurs, vous pouvez mesurer périodiquement leur niveau de remplissage (en litres).

#### Combien ?

Chaque jour une personne produit environ 1 kg (ou 6 litres) de déchets.

#### > 2. Déterminer les filières de valorisation

- Comparer sur devis la prestation (fréquence, horaires, type de bacs...) et le coût de la collecte, entre la collectivité (Mairie, syndicat intercommunal,...) et une entreprise spécialisée.

- Identifier les possibilités de valoriser les déchets dangereux (piles, batteries, restes de peintures, huile moteur, huile alimentaire usagée, ampoules, cartouches et toners d'encre, produits phyto-sanitaires, matériel électrique, résines et solvants...). Le dépôt à la déchetterie locale est-il possible ? Sous quelles conditions ? Généralement il est possible de rapporter ce type de produit en fin de vie à son fournisseur (lui demander).

- Pour les déchets encombrants, soit il est possible de les déposer en déchetterie, soit une ressourcerie/recyclerie peut venir vous collecter et donner une seconde vie à l'équipement.

#### Que faire des déchets toxiques ?

Pour tout déchet particulier, notamment les déchets toxiques, consultez ou téléchargez le Guide régional du recyclage et de l'élimination des déchets :

- en Alsace :

<http://www.ademe.fr/alsace/publications/page-publications.html>

- en Lorraine :

<http://www.ademe.fr/lorraine/index.asp?page=accueil.html>

# Fiche technique N° 07

## Réduire et trier les déchets

### > 3. Créer une zone unique de dépôt et de collecte des déchets

- Pour gérer plusieurs catégories de déchets, la création d'un point unique est la solution la plus couramment utilisée et la plus satisfaisante du point de vue de nombreux gestionnaires de campings. Toutes les poubelles à l'intérieur du terrain sont ainsi éliminées (sauf aire de jeux).

- Les avantages de la suppression des points de collecte près des emplacements, sont de réduire le temps consacré à la gestion interne des déchets et l'élimination des nuisances liées au ramassage des déchets à l'intérieur du terrain (odeurs, bruits, problème de voisinage...).



- La zone de dépôt doit : être située à proximité de l'entrée du terrain (accès des clients lors des entrées / sorties du terrain), être fermée sur tous les côtés (pour dissimuler l'intérieur), présenter un sol imperméable, disposer d'un point d'eau et d'un siphon de sol raccordé au réseau de collecte des eaux usées. Le lieu doit être nettoyé tous les jours, être un espace aussi soigné sur le plan esthétique et paysager que les autres éléments de l'entrée. Il doit être agréable (musique, animation sur les déchets...).

### > 4. Installer les équipements de collecte séparative dans l'aire de dépôt et de tri

- Se renseigner auprès du collecteur (public ou privé) pour savoir quels conteneurs est-il possible de mettre en place : bacs (collectés par un camion-poubelle) ou colonnes (collecté avec une mini-grue), type de bacs, volume, nombre, et statut (location, prêt, ou achat).

- Dans les campings municipaux, il est parfois possible d'utiliser provisoirement les bacs de l'école pour faire un appoint au nombre de bacs du camping en plein été.

- A l'extérieur du bar, il convient d'installer un récupérateur de mégots.

### Bon à savoir

Les conteneurs enterrés dont seule une partie émerge du sol (tel un iceberg) sont de plus en plus utilisés sur les autoroutes, les bases de loisirs, les stations de ski, dans les centres-villes, mais aussi dans les campings.

Avantages :

- Fréquences de collecte diminuées grâce à des volumes de 5 m<sup>3</sup>

- Possibilité de vider le conteneur avec un simple camion muni d'un bras de levage.

- Fermentation et mauvaises odeurs empêchées par la fraîcheur naturelle du sol.



### > 5. Planter des équipements de tri sur chaque point de production de déchets non accessibles aux clients (cuisine, bar, snack, libre-service, bureau administratif...)

- L'organisation interne du tri est indissociable des modalités de collecte des déchets. Trier uniquement les déchets collectés séparément.

- Avec le personnel chargé de gérer les poubelles, choisir le matériel de tri le plus adapté.

- Veiller à l'uniformité du matériel (couleur et volume notamment) par type de déchet.

- Responsabiliser chacun par une formation collective et nommer un référent du tri en interne.

### > 6. Confier des équipements de tri individuels aux clients sur leurs emplacements (tente, caravane, locatif, résidentiel...)

- Mettez à disposition de vos clients des caissettes plastiques, des cabas ou des sacs transparents : ils n'ont pas en vacances ce qu'il faut pour trier leurs déchets. Cela leur simplifiera la vie, et leur permettra de trier dès leur emplacement car après ils ne le font pas !

- Faites de même pour les clients résidentiels. Préférez un équipement durable (cabas, caisse).

### > 7. Informer et sensibiliser activement votre personnel (il doit pouvoir renseigner les clients)

- Créer une signalétique simple d'identification et utiliser des outils d'information visuelle (sacs et poubelles de couleur, affichettes, autocollants, diffusez largement le guide de tri,...)

- Former le personnel aux consignes de tri (en début de saison et à chaque recrutement).

# Fiche technique N° 07

## Réduire et trier les déchets

### > 8. Informer activement la clientèle

- En matière de tri des déchets, l'information de la clientèle est primordiale. Les consignes de tri doivent être rappelées, en plusieurs langues :

- À l'arrivée : en quelques mots pendant l'accompagnement vers l'emplacement (par exemple) ou lors de la remise des documents d'accueil (glisser un guide de tri avec les informations sur la vie du terrain).
  - Sur les équipements de tri mis à disposition sur l'emplacement (symboles, autocollants).
  - Par un affichage dans les blocs sanitaires.
  - Sur le lieu de dépôt des déchets : par un affichage et une signalétique sur les matériels de collecte.
- Demandez des documents explicatifs à votre prestataire de collecte (collectivité, société privée).
- Dans les locatifs : placez une poubelle bi-compartmentée ou plusieurs poubelles (selon la place). Donnez-leur un repère visuel (code couleur). Affichez à proximité, le mémo pour savoir où jeter chaque déchet, par exemple au dos d'un placard.



- Privilégier le verre consigné plutôt que le verre perdu ou les canettes en aluminium.
- Réutiliser avant de jeter, exemple : papier recto-verso, cartouche d'encre, cagettes, palettes...

### Bon à savoir

- La valorisation des déchets d'emballage est obligatoire, même pour ceux de la clientèle.
- Ne trier que les déchets qui peuvent être collectés séparément et orientés vers un centre de valorisation. En priorité, les emballages (verre, cartons, métaux, flaconnages plastiques), les papiers, journaux et magazines. Pour les déchets toxiques, vérifiez qu'une filière de traitement existe après leur dépôt.
- Vous assurez le transport de vos déchets banals par vos propres moyens ? Vous transportez une quantité supérieure à 0,5 tonne de déchets non dangereux par chargement ? Si oui, vous devez déclarer cette activité. Prenez contact avec le service Environnement de la préfecture de votre département. Texte de référence : Décret n° 98-679 du 30 juillet 1998, relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

### > 9. Sensibilisez vos clients grâce à l'animation

- Pensez à intégrer la sensibilisation au tri et à l'environnement dans les programmes d'animation. Dès le début de saison, consultez les animateurs, ils auront très certainement de nombreuses idées. Contactez des partenaires spécialisés en éducation à l'environnement pour vous accompagner.

### > 10. Le déchet le plus facile à gérer et le moins onéreux c'est celui que l'on ne produit pas

- Le premier réflexe à adopter c'est de réduire les volumes en évitant de produire certains déchets. Identifier les déchets inutiles, les suremballages, ...
- Acheter en gros ou en vrac et sélectionner les marchandises avec moins d'emballage.
- Remplacer tous les produits jetables et ceux à usage unique par des équivalents durables.
- Les kits d'accueil sont souvent constitués de produits dont la durée de vie est d'une semaine.



# Fiche technique N° 07

## Réduire et trier les déchets

### Ils l'ont fait !

Le **camping municipal de Kayersberg (68)** récolte les bouchons de liège pour les remettre à une entreprise d'insertion qui les valorise pour la fabrication de panneaux d'isolants.

Afin de limiter ses charges, le **camping Bretagne Sud** a mis en place un supplément à la taxe de séjour perçue pour le compte de la commune (en 2009 : 0,40 cts d'euros/jour à partir de 18 ans). Les visiteurs doivent s'acquitter d'une redevance journalière qui correspond à une participation aux charges liées au tri des ordures ménagères et à l'accès à des infrastructures ludiques sur le site.

« Certains clients doivent déposer leurs déchets à plus de 500 m. de leur emplacements, mais cela ne pose pas de problème dans la mesure où ils passent à proximité dès qu'ils sortent du terrain. » **M. Gagnant**, camping Les vignes, Lit-et-Mixe, 40.

« C'est lorsque nous avons prévu de réaménager notre zone d'entrée que nous avons prévu un points déchets. Nous avons consulté plusieurs confrères qui l'ont adopté, aucun d'entre eux n'en changerait aujourd'hui. Les clients s'y adaptent très bien, d'autant que l'entrée est un passage incontournable. Nous gagnons aussi beaucoup de temps puisqu'il n'y a plus de tournée de ramassage à l'intérieur du terrain. » **M. Coulomb** - Camping La Presqu'île de Giens (83)

« Nous remettons à tous nos clients un cabas pour leur faciliter le geste de tri. Non seulement ils l'utilisent et nous avons eu très peu de conteneurs refusés par le camion du recyclage, mais en plus ils l'adoptent complètement et s'en servent soit pour leurs courses soit pour trier les déchets à la maison ! » **M. Cavel** - Camping Les Gros Joncs (17)



Rédaction : Guillaume Béreau / François-Tourisme-Consultants  
Mise en page : Delphine Aubry

